



L'an deux mil vingt et un, le 31 mars à 18 heures, le Conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains (et visio-conférence), sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	26.

Date de 1ère convocation : 25-03-2021
Date d'affichage :

Présents : Titulaires : BERTHOMIER Christian, BRUN Pierre, CAMUS Gilles, DUMAZ Gérard, DUMAZ Régie, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GIMENEZ André, GOGNY Christian, HAERINCK Sabrina, HUYNH Antoine, MANZATO Jean-Marie, MORAND Marc, PETIT GUILLAUME Sophie, POMMAT Dominique, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VANIN Gaëtan, VIAL Jean-Marc.
Suppléants (votant) : BEBERT Thierry, PIERRETON Christophe.

Excusés : BALHAZARD Pierre-Louis (pouvoir à JM. VIAL), BASTIEN Patrick (pouvoir à A. HUYNH), GENNARO Alexandre (pouvoir à C. TRAHAND), VAIRYO Nicolas.

Absents : GINOLLIN Pascal, GONTHIER Gérard, GRELLIER Jean-Marc, LEOUTRE Jean-Marc, MONTORO Marie-Pierre, POILLEUX Nicolas.

REGIE SGR - CLE DE REPARTITION DES CHARGES COMMUNES :

La Présidente rappelle les différentes étapes approuvées par le Syndicat mixte, à savoir :

- délibération n° 01 du 27-10-2010 : approbation du mode de gestion SGR ;
- délibération n° 02 du 27-10-2010 : création d'une régie dotée de la seule autonomie financière avec la qualité de service public industriel et commercial ;

Elle souligne que dans le cadre de la gestion globale et financière des budgets nordique-SGR & alpin-SGR, certaines dépenses font l'objet d'une répartition dite « dépenses de charges communes ». Il s'agit notamment de dépenses imputables à l'ensemble du domaine (cf. annexe).

La clé de répartition de ces charges sera calculée au prorata du chiffre d'affaires moyen de chacune des activités (nordique-SGR / alpin-SGR) de l'année N-1. Cette clé est modifiée chaque année.

Pour l'année 2021, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, la clé de répartition est la suivante :

- **60.81** % nordique-SGR (contre 48.39 % en 2020)
- **39.19** % alpin-SGR (contre 51.61 % en 2020)

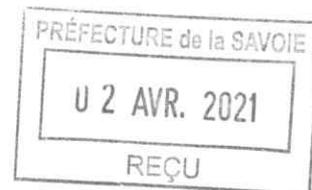
Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le rapport ci-dessus.
- **APPROUVE** le mode de calcul et le taux de la clé de répartition des charges communes pour 2021.

Fait à AIX-LES-BAINS, le 31 mars 2021



LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	29
☞ Pour :	29
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

LISTE DES CHARGES COMMUNES (non imputable)

Charges communes diverses

- Affranchissements
- Fournitures administratives
- Maintenance des divers logiciels
- Documentations - impressions
- Vêtements de travail (du personnel administratif et d'entretien)
- Produits d'entretien divers
- Entretien véhicules roulants / tondeuses / tracteurs ...
- Locations ou forfaits (copieur, fax, machine à affranchir, photocopie, TPE ...)
- Contrôles techniques ou électriques
- Transports de fonds
- Lignes téléphoniques ou internet, TPV-TPE (sauf flotte portables)
- Matériels divers
- Matériaux divers
- Outillages divers
- Repas ou réceptions
- Support Open Pass
- Mobilier de bureau
- Matériel informatique
- Frais bancaires
- Contrats d'assurances
- Appartement, véhicule du directeur de la Régie SGR
- ...

Répartition à 50-50

- Salaires et charges (du personnel administratif, technique ...).

Carburants / eau / électricité / flotte portables

- Consommation réelle par véhicule ou engins d'exploitation, bâtiments, etc ...

Liste non exhaustive (pourra être complétée).

